numéro cent quarante six (P. 146) du cadastre officiel de la paroisse de Grondines, Comté de Portneuf, en forme de pointe prenant sa base du coté nord-est où le dit terrain mesure cent quarante cinq pieds, et venant à rien au sud-ouest, et mesurant trois cents pieds au nord le long de la route nationale et trois cent vingt pieds au sud, toutes les mesures sont anglaise, et ainsi borné: Au nord-est à la rivière séparant ce terrain de celui de René Trottier, au nord à la route nationale Québec-Montréal et au sud à Albani Rivard.

Dont acte fait et passé à Grondines sous le numéro six mille sept cent soixante dix de mes minutes.

Et lecture faite la comparante a signé avec et en présence de moi, Notaire.

(SIGNE) Noémie Mayrand

Alexandre Dussault N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

Alexandre Dussault N.P.

No/20568 Je certifie que le présent document a été enregistré par dépôt, au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, à Cap Santé, le douzième jour du mois de Juillet mil neuf cent quarante neuf à neuf heures a.m. sous le numéro cinq cent soixante huit.

Dussault C.S.P.

L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE NEUF, le douzième jour du mois de Juillet.

Devant Mtre ALEXANDRE DUSSAULT, Notaire Public, pour la Province de Québec, résidant et pratiquant à Deschambault, District et Province de Québec.

COMPARAIT:

Demoiselle Noémie Mayrand, fille majeure de la paroisse de Grondines, Comté de Portneuf.

Laquelle en conformité à l'article 2098 du Code Civil de la Province de Québec et de ses amendements fait les déclarations suivantes.

Que son père M. David Mayrand, rentier de Grondines est décédé à Grondines le trois Juin mil neuf cent quarante neuf, laissant un testament authentique reçu par le notaire Joseph Lacourcière en date du quatorze janvier mil neuf cent trente, lequel testament il n'a pas révoqué amendé ou annulé depuis et par lequel il nomme ses deux filles Noémie et Obéline Mayrand ses légataires universelles.

Que lors de son décès le dit David Mayrand était veuf.

Que parmi les biens laissés par le dit David Mayrand se trouvent les immeubles suivants pour une demie l'autre demie appartenant déjà aux dites Noémie et Obéline Mayrand, savoir:

1o- Le lot numéro cent trente quatre (134) du cadastre officiel de la paroisse de Grondines, Comté de Portneuf, avec bâtisses.

2o- Un morceau de terrain situé au Grondines au premier rang connu et désigné comme partie du lot